

La Véloroute Voie Verte de la Vallée de la Dordogne *la V91 à l'ouest de la CAB*

11 mai 2026 – 19 juin 2026

Concertation sur le projet de V91



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



UNION EUROPEENNE

Fonds Européen de
développement Régional



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFETE
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



1. Rappel des étapes de la concertation



Rappel des étapes de la concertation 1/3

Du **11 mai 2026** au **19 juin 2026** : recueil des contributions sur le projet de V91.

Présentation du projet de V91 :

- Dossiers papiers disponibles dans les mairies des communes de Prigonrieux, Lamonzie-Saint-Martin, La Force, Saint-Pierre d'Eyraud, Le Fleix et Gardonne ainsi qu'au siège de la CAB ;
- En ligne sur le site internet de la CAB : www.la-cab.fr/
- En réunion publique le :
 - 21 mai à 18 h, salle René Chauvin au Fleix,
 - 11 juin à 18 h, au centre socio-culturel de Prigonrieux.



Rappel des étapes de la concertation 2/3

Du 11 mai 2026 au 19 juin 2026 : recueil des contributions sur le projet de V91.

Les contributions du public sont attendues dans des registres papiers qui accompagnent les dossiers de présentation en mairie, au siège de la CAB et lors des réunions publiques.

Modalités de la démarche et calendrier approuvés lors du Conseil Communautaire du 27 avril 2026 (Cf. Annexe 1 = Délibération D 2026-074 et son annexe).



Rappel des étapes de la concertation 2/3

BERGERAC SUD DORDOGNE
la **CAB**

Délibération n° 2026-074

L'an Deux Mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18H00,
Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 67 puis 68 en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 28 mars 2026.

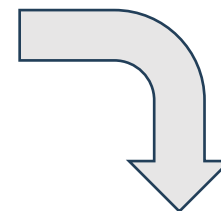
Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 024-200070647-20260427-D2026_074-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : J-C. BONNAMY



Délibération D 2026-074 de la CAB



**MISE EN ŒUVRE ET LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CONCERTATION RELATIVE AU PROJET
DE LA VÉLOROUTE VOIE VERTE V91 SUR LA PARTIE OUEST DU TERRITOIRE DE LA CAB**

Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Schéma National des Véloroutes actualisé en mars 2023,
Vu le Schéma Régional des Véloroutes 2020-2030,
Vu le Plan Départemental Vélo du département de la Dordogne 2022-2027,
Vu l'arrêté préfectoral n°24-2024-09-30-00003 du 30 septembre 2024 portant modification des statuts de la CAB,

Considérant que le projet de véloroute de la vallée de la Dordogne, V91, pour rejoindre l'estuaire de la Gironde, doit poursuivre son tracé vers l'Ouest,

Considérant que ce projet a déjà fait l'objet d'une information large et substantielle,



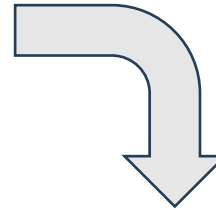
Rappel des étapes de la concertation 2/3

Considérant, toutefois, l'intérêt qu'il y a à créer les conditions les plus favorables à l'amélioration de la participation du public et à recueillir son avis dans le cadre d'un projet structurant tel que celui de la V91 en associant : habitants, associations, acteurs économiques et institutionnels à la définition du tracé,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'engager une nouvelle phase de concertation à compter du 11 mai 2026 et jusqu'au 19 juin 2026 inclus ;
- de publier un avis d'information dans le journal Sud-Ouest dans la semaine suivant cette délibération ;
- d'organiser deux réunions publiques dans le cadre de cette nouvelle phase de concertation (semaine 21, le 21 Mai, au Fleix et semaine 24, le 11 juin, à Prignonieux) ;
- de laisser à disposition du public un dossier de présentation et un registre papier dans les mairies des 6 communes de la CAB concernées par la poursuite du projet à l'Ouest de Bergerac (Prignonieux, Lamonzie St Martin, La Force, Gardonne, Saint-Pierre d'Eyraud et le Fleix) et au siège de la CAB ;
- de dresser un bilan de cette nouvelle phase de concertation pour le soumettre à la validation du Conseil Communautaire du 6 juillet 2026.

Délibération D 2026-074



PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- lancer la nouvelle concertation selon les modalités et le calendrier énoncés ci-dessus,
- autoriser le Président à signer les actes correspondants.

DÉCISION :

Adopté par 71 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Bergerac ce lundi 27 avril 2026.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.

Le Secrétaire de séance,


Jean-Claude BONNAMY

Le Président du Conseil Communautaire


Frédéric DELMARÈS

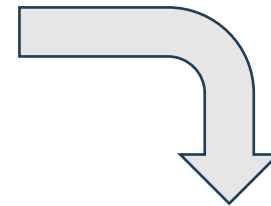


Rappel des étapes de la concertation

2/3

CALENDRIER NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION V91 OUEST DU TERRITOIRE

Étape	Date	Description
Délibération	27 avril 2026	Délibération sur la mise en œuvre et lancement d'une nouvelle phase de concertation relative au projet de la véloroute voie verte V91 sur la partie Ouest du territoire de la CAB : approbation du principe et du calendrier
Information du public	30 avril 2026	<p>Annonce dans PQR : Sud-Ouest (1 fois par semaine toute la durée de la concertation) + affichage en mairie + communication CAB</p> <p>Un registre et un dossier de présentation du projet de V91 seront à disposition du public en mairie (Prigonrieux, Lamonzie-Saint-Martin, La Force, Saint-Pierre d'Eyraud, Gardonne et Le Fleix) ainsi qu'à la CAB aux jours et horaires habituels d'ouverture</p>



Annexe de délibération D 2026-074

Lancement de la nouvelle phase de concertation	11 mai 2026	Ouverture de la nouvelle phase de concertation
1 ^{ère} réunion publique	21 mai 2026	21/05/2026 à 18h au Fleix Salle René Chauvin Présentation du projet et échanges avec le public
2 ^{nde} réunion publique	11 juin 2026	11/06/2026 à 18h à Prigonrieux au centre socio-culturel Présentation du projet et échanges avec le public
Fin de la nouvelle phase de concertation	19 juin 2026	Clôture du registre et synthèse
Validation du bilan	6 juillet 2026	Adoption du bilan en conseil communautaire et poursuite du projet



Rappel des étapes de la concertation 3/3

Du 11 mai 2026 au 19 juin 2026 : recueil des contributions sur le projet de V91.

Publicité faite :

- pendant 8 semaines par parution hebdomadaire dans le journal SUD-OUEST de la semaine 18 à la semaine 25 (cf. Annexe 2).
- par affichage en mairie et à la CAB le temps de la procédure du 11/05/2026 au 19/06/2026 & sur le site internet de la CAB : www.la-cab.fr/ (avec le dossier de présentation).



2. Contexte général du projet de la V91



Contexte général 1/7

À l'image de la « **Loire à Vélo** », le projet de la **Véloroute Voie Verte de la vallée de la Dordogne (la V91)** a été initié par le contrat de rivière Dordogne-Atlantique porté par Epidor.

En effet, une étude régionale (portée par Epidor dans les années 2000/10) a révélé que 36% des touristes interrogés citaient la vallée de la Dordogne comme territoire où ils souhaiteraient faire du vélo (20 % la citent en priorité n°1).

Rappel : En 2025 plus de 5 millions de touristes ont visité la Dordogne => manne financière pour le territoire !



Contexte général 2/7

*Colonne vertébrale de la vallée de la Dordogne pour
l'itinérance douce*

UN PROJET STRUCTURANT À DOUBLE ENJEU :

⇒ **touristique** : Itinérance à vélo = nouvelle manière de voyager qui se développe beaucoup en France et plus largement en Europe.

Reconnaissance de la vallée au titre du programme Homme & Biosphère de l'UNESCO = facteur d'attractivité supplémentaire.

⇒ **local** : développement des déplacements doux, les habitants de la CAB pourront traverser le territoire à vélo en toute sécurité et réduire les déplacements en véhicules thermiques ex : trajets scolaires ou pendulaires (domicile-travail).



Le projet de V91 est reconnu d'intérêt majeur à toutes les échelles puisqu'il est inscrit :

- ✓ **au Schéma National des Véloroutes actualisé en 2023,**
 - ✓ **au Schéma Régional des Véloroutes 2020-2030,**
- ✓ **et au Plan Départemental de la Dordogne 2022-2027.**

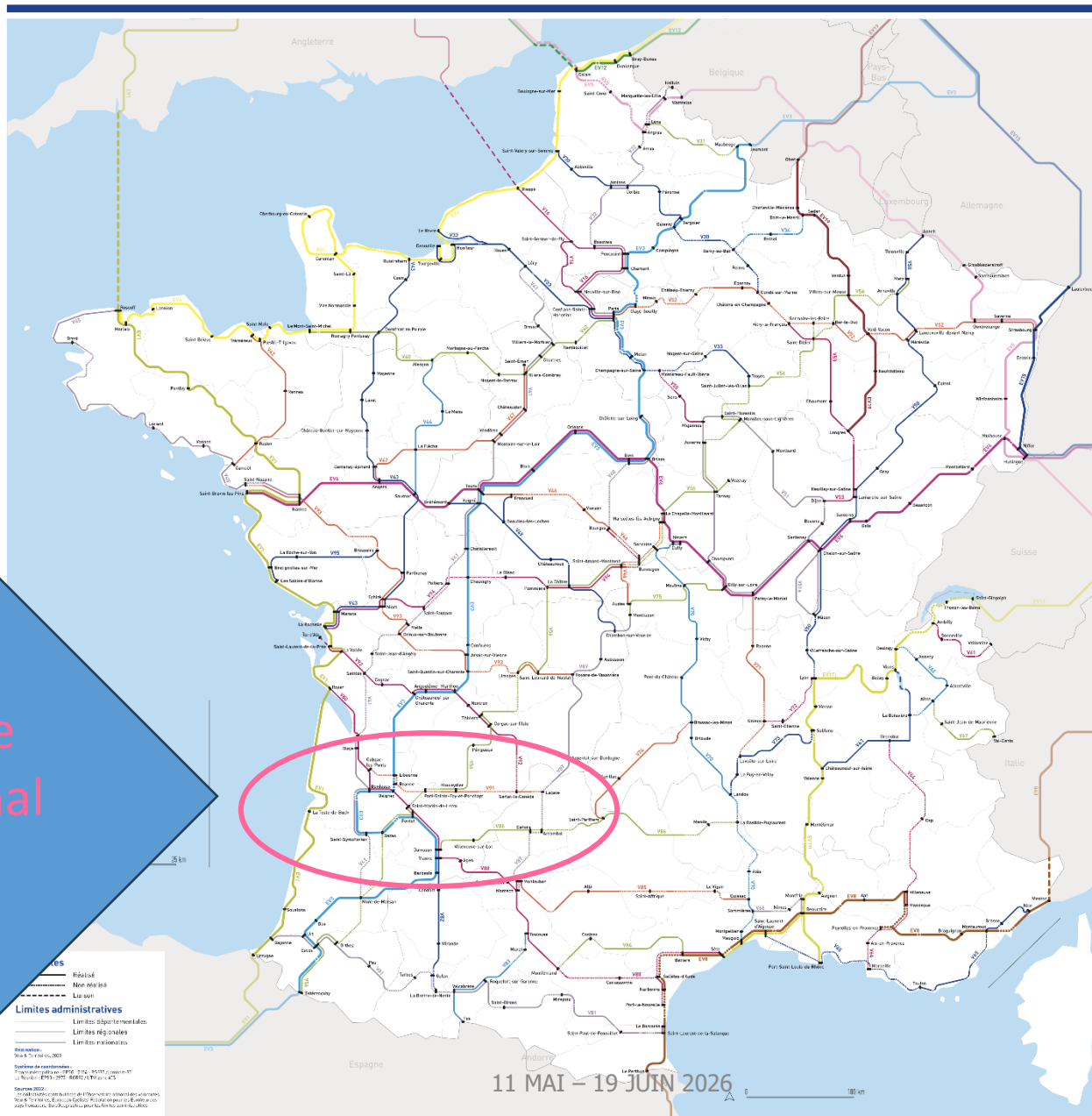


V91 : Un itinéraire de 275 km reliant Lacave (46) à l'estuaire de la Gironde (33).

Elle relie la **V87** (trans-Massif Central) à l'**EV3** la Scandérique (Trondheim – > Saint-Jacques de Compostelle).

Source : https://www.af3v.org/wp-content/uploads/2020/04/carte-snv2020-8avril_compressed.pdf

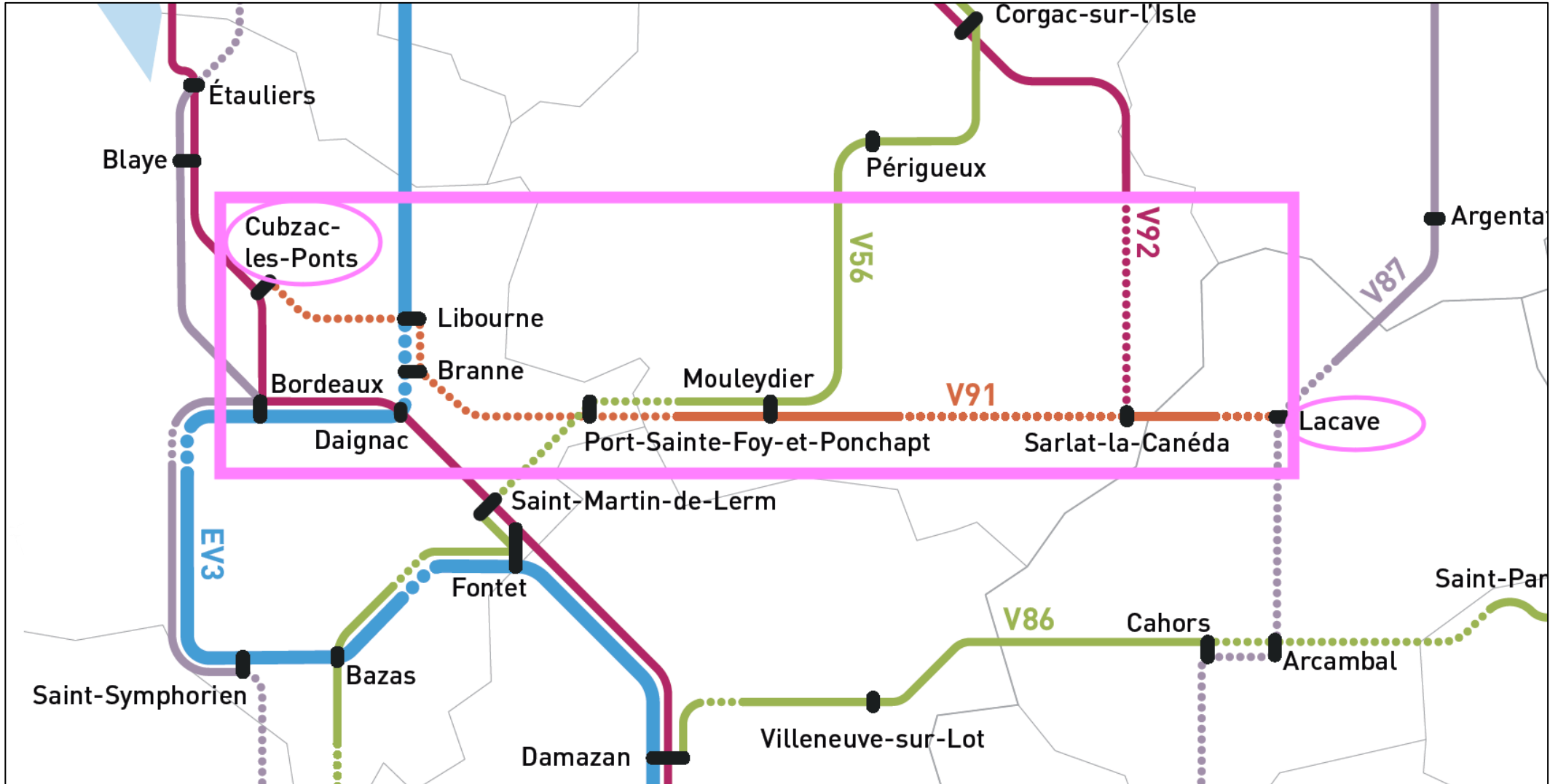




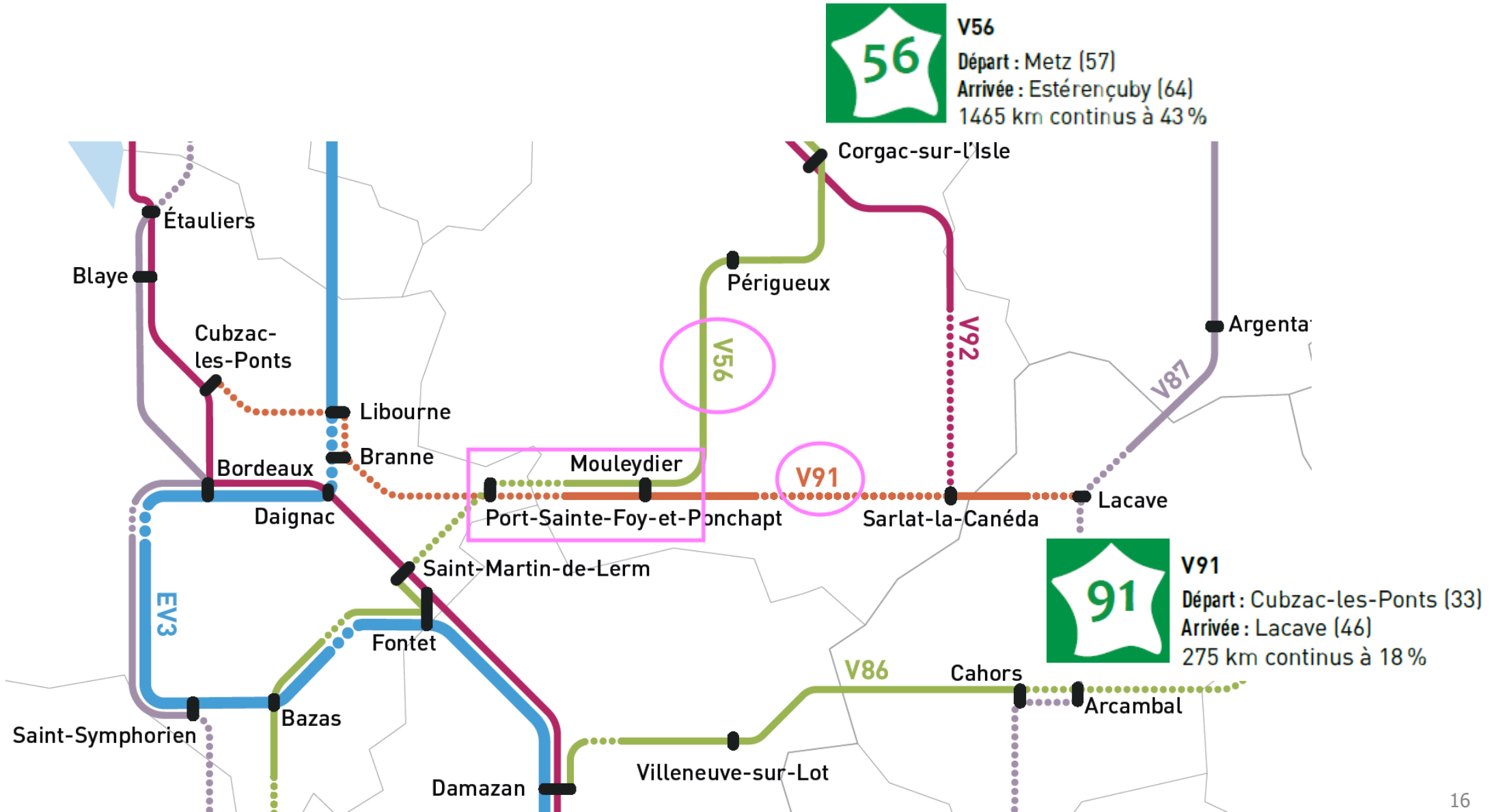
La V91 dans le Schéma National 2023



Contexte général 4/7



Contexte général 5/7



Contexte général 6/7

Sur l'axe total de la V91, les collectivités territoriales ont été invitées à s'investir dans l'aménagement des tronçons sur leur territoire.

Dans les départements de la Gironde et du Lot : ce sont les Conseils départementaux qui aménagent la V91.



Contexte général 7/7

En Dordogne, ce sont les **EPCI*** qui aménagent la Véloroute voie verte V91 sur leur territoire. Ils sont soutenus financièrement par l'Europe, l'État la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de la Dordogne.

*(*EPCI = Établissement Public de Coopération Intercommunale = communautés de communes et d'agglomération).*

À ce titre, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) a souhaité en 2017 s'inscrire pleinement dans cette démarche d'itinérance douce qui suit la rivière Dordogne.



Véloroute de la Vallée de la Dordogne - V91
Lacave (46) - Cubzac-les-Ponts (33)
5 mai 2026

Projet de V91 sur le
département de la Dordogne

CAB

Projet de V91 sur le
département de la Gironde

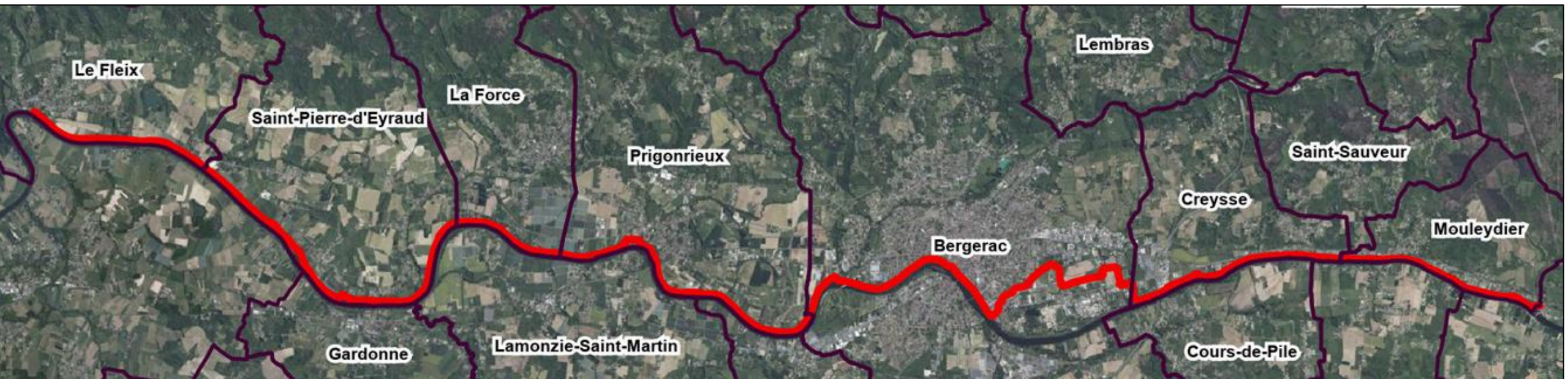
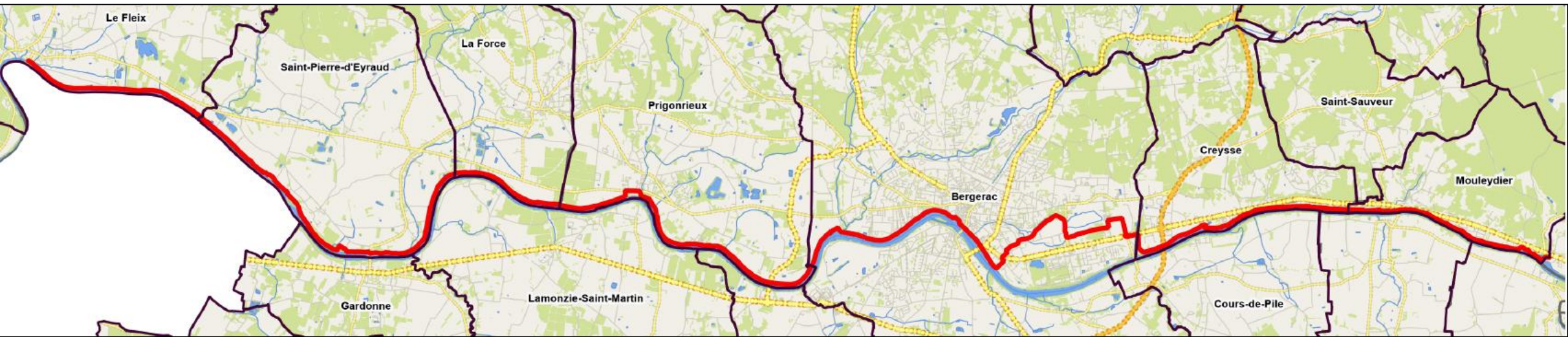
Projet de V91 sur
le département
du Lot



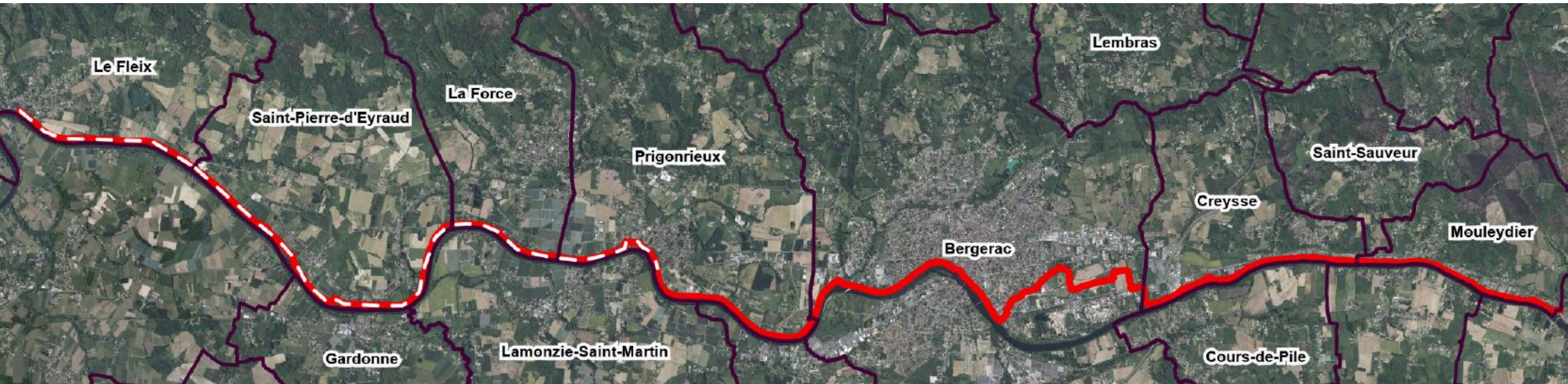
3. Le projet de V91 sur le territoire de la CAB



Tracé total sur la CAB : 38 km

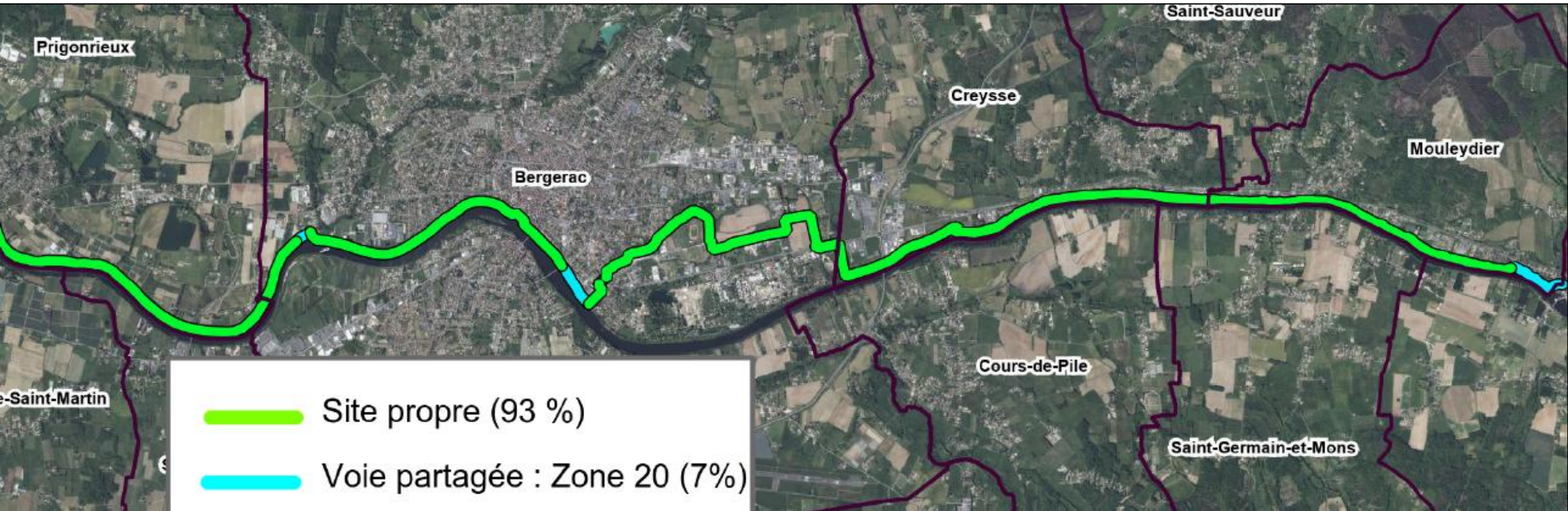


Tracé réalisé sur la CAB : 22 km



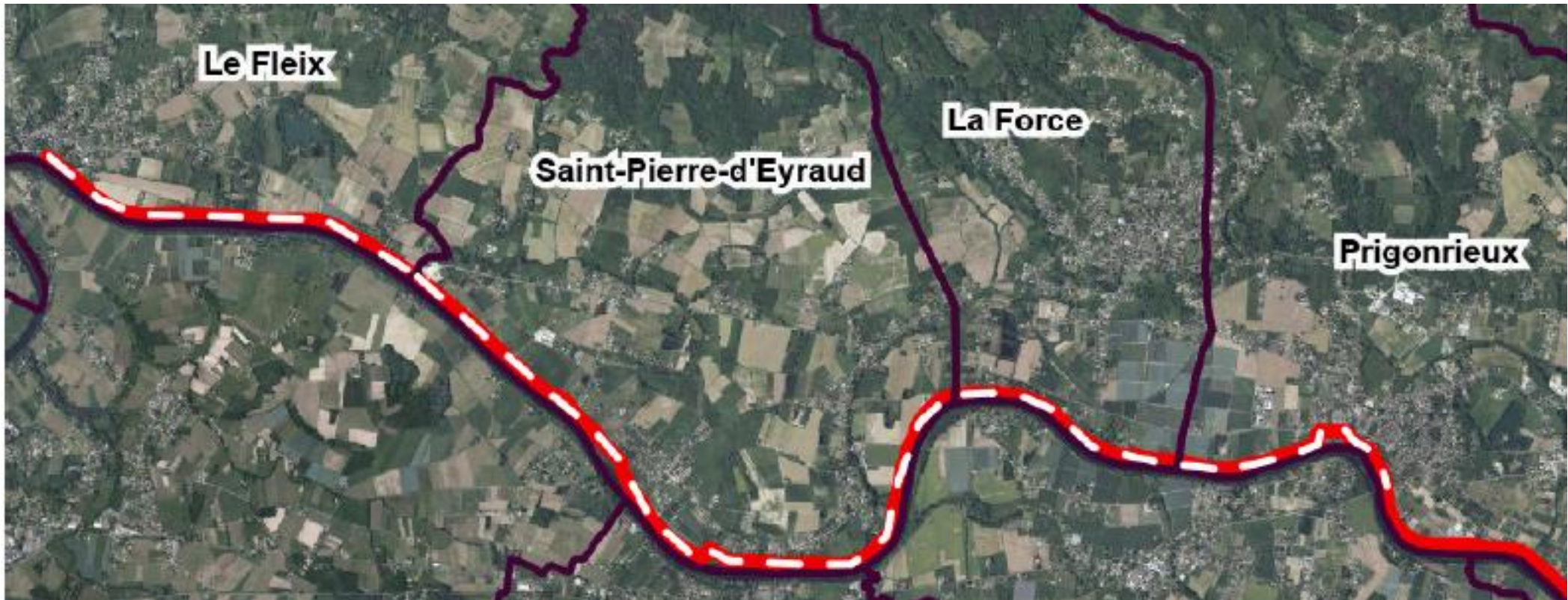
- Tracé de l'axe de la V91 réalisé (Est de la CAB)
- - - Tracé de l'axe de la V91 à réaliser (Ouest de la CAB)

Tracé réalisé sur la CAB : 22 km



Tracé à réaliser sur l'ouest de la CAB : 16 km

Le linéaire de la V91 en projet sur la partie ouest en rive droite de la Dordogne (sur plan ci-dessous), pour rejoindre la Gironde, est classé en **emplacement réservé** dans le PLUi de la CAB.



Tracé à réaliser sur l'ouest de la CAB : 16 km

100 % du tracé a été classé en emplacement réservé* par le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** du 13 janvier 2020, rendu exécutoire le 18 février 2020 et par sa modification n°1 du 23 septembre 2024 rendue exécutoire le 30 septembre 2024.

**Un emplacement réservé est une servitude d'urbanisme qui permet à la collectivité de geler une emprise foncière pour y réaliser ultérieurement une opération identifiée. Il est prévu par le règlement du PLU, sur le fondement de l'article L.151-41 du code de l'Urbanisme.*



4. Notions Importantes



VOIE VERTE ≠ VÉLOROUTE

Voie verte = site propre dont l'accessibilité est interdite aux véhicules motorisés (sauf fauteuils roulants, trottinettes électriques + vélos électriques et services/secours)

≠

Véloroute = route ou chemin partagé avec véhicules de petites voiries peu fréquentées



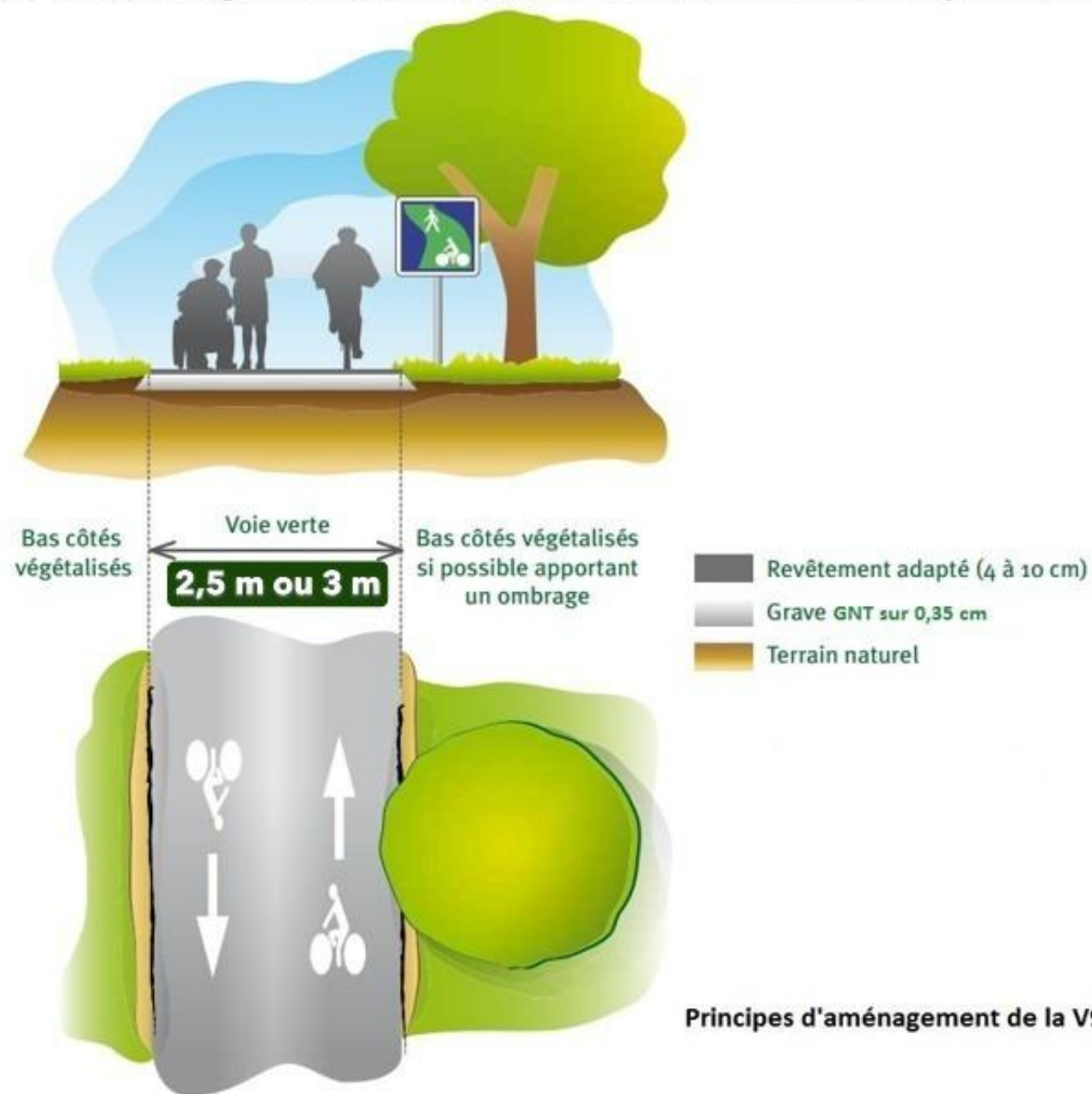
LES BESOINS POUR L'AMÉNAGEMENT

Assiette de la Voie Verte en bord de rivière **idéalement 5 mètres** car acquisitions au coup par coup :

- ⇒ La chaussée : une piste cyclable de 2,50 m ou 3 m revêtus,
- ⇒ La plateforme : en plus de la chaussée, un accotement de part et d'autre au moins 0,5 m,
- ⇒ + fossé ou talus selon les cas.



Voie verte - Section éloignée d'une zone urbanisée ou sur des secteurs à fréquentation normale



Pourquoi une chaussée en enrobé ?

Le confort ! la V91 est un support touristique où les cyclo-touristes font plusieurs dizaines de km/jour => nécessité d'une voie où le roulement est confortable,

Accessibilité : PMR, poussettes et rollers peuvent aussi circuler sur la voie verte,

Coûts de fourniture et mise en place réduits,

Pérennité de l'installation notamment face aux crues ! La castine (pierre calcaire broyée) ne tient pas,

Entretien facile car peu d'altération de la chaussée revêtue et faisable avec balayeuse (castine impossible à balayer, le béton désactivé glisse par le développement de mousse donc utilisation limitée).



5. Les travaux 2017-2021 de la V91 sur la CAB



Travaux 2017-2021

Plus de 50 acquisitions ont été réalisées pour disposer de l'emprise nécessaire aux travaux.

Les travaux réalisés **entre septembre 2017 et fin 2021** ont permis la réalisation des **22 km de continuité cyclable entre Mouleydier et Prigonrieux en site propre ultra majoritaire** pour environ 7,5 millions d'euros HT (hors acquisition).

80 % Subventions attribuées par :
Europe, État, Région Nouvelle-Aquitaine
& Conseil Départemental 24



Travaux 2017-2021

Pour rappel : 1 point bloquant de 80 ml (mètres linéaires)
sur 22 km

Arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du tronçon Bergerac/Prigonrieux suite à l'enquête publique pour l'expropriation d'une bande de terrain de 80 ml à l'aval de Bergerac.

Contentieux en cours : contestation de la DUP délivrée par le Préfet au bénéfice de la CAB.



6. Poursuite du projet vers l'ouest



Poursuite du projet vers l'ouest

Depuis 2021, la CAB rencontre les riverains de l'ouest pour réaliser les acquisitions nécessaires à l'aménagement du tracé sur cette partie. Ces rencontres ont débuté à Prigonrieux par **une réunion publique le 1^{er} juillet 2021** présentant le projet à l'ouest et se déroulent d'est en ouest (plus de 75).

Par esprit d'égalité de traitement des riverains concernés, la CAB a décidé d'acheter toutes les portions de terrains non constructibles (A, N ou U en bord de rivière) au prix unique de 2,50 €/m² (Prix moyen terres & prés SAFER 2024 : 0,577 €/m²).

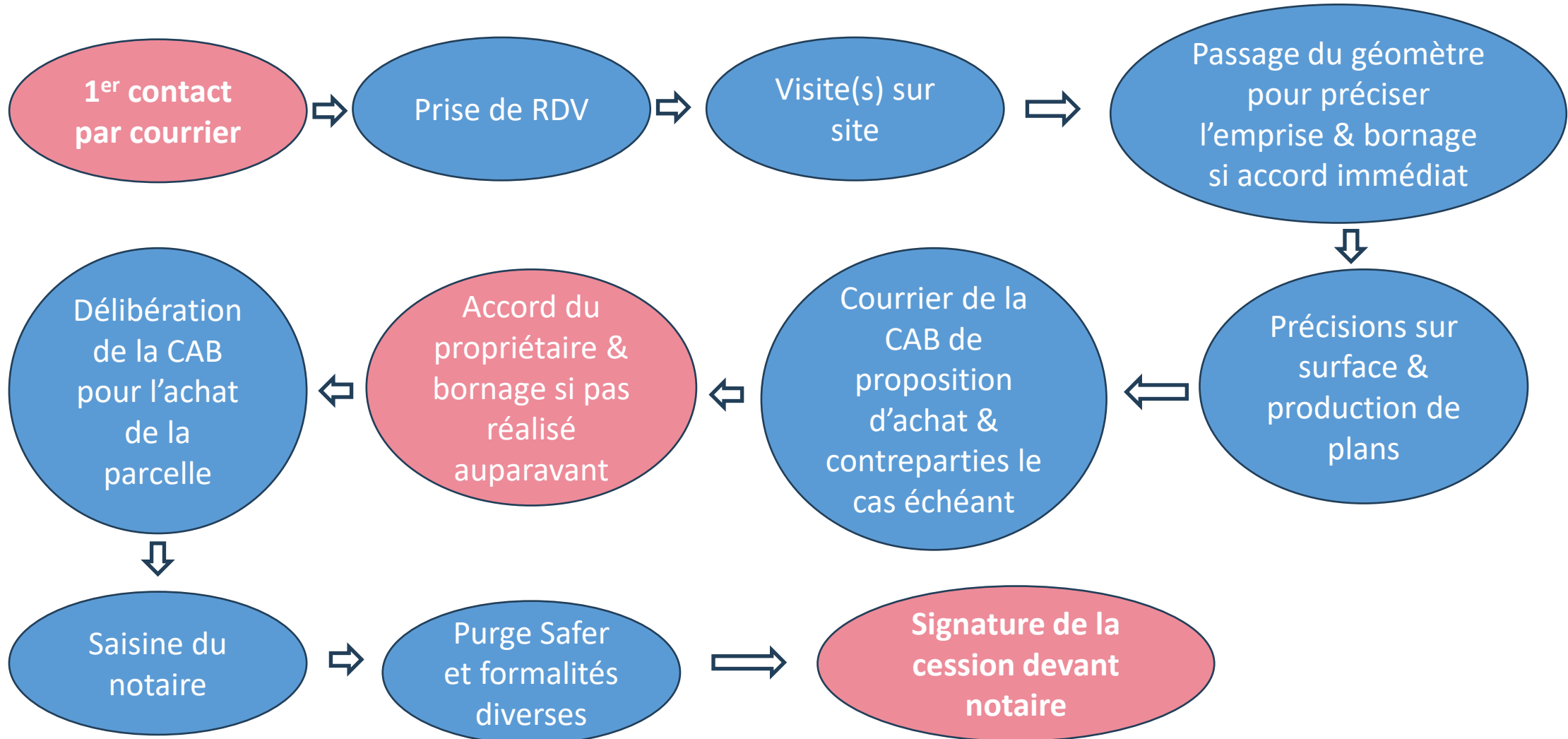


Poursuite du projet vers l'ouest

Les procédures sont très longues (6 mois minimum)
puisque chaque acquisition
fait l'objet d'une **négociation** au cas par cas
qui donne lieu à une cascade d'opérations conduisant à l'achat
d'un fond de parcelle.



Étapes d'une acquisition



Poursuite du projet vers l'ouest

Sur les 16 km de linéaire à l'ouest, plus de 100 riverains propriétaires sont concernés et répartis sur les 4 communes. Cela représente 170 portions de parcelles acquérir.

Environ 75% des propriétaires ont été rencontrés donc déjà 75 concertations ont été menées.

50 propriétaires ont déjà signé la cession.



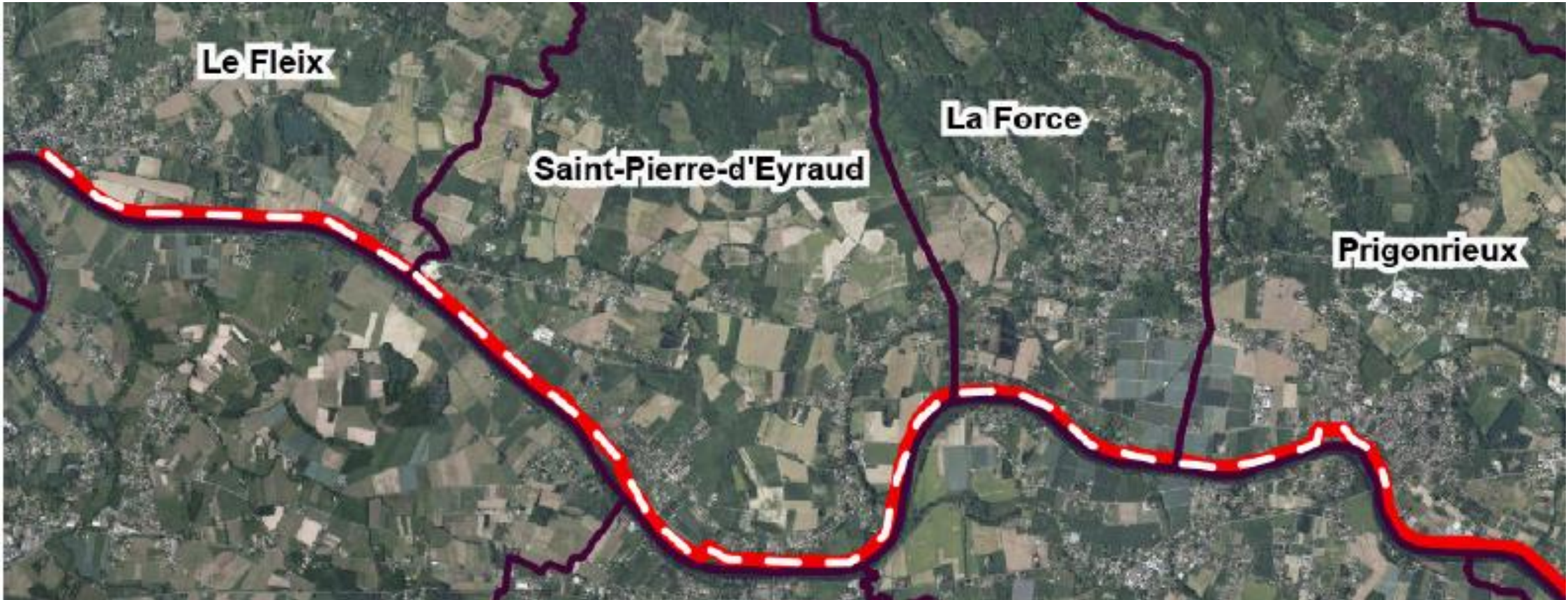
Poursuite du projet vers l'ouest

Pour rejoindre la Gironde à l'ouest, 4 communes sont concernées par la V91, linéaire en rive droite & majoritairement en site propre :

- ✓ **2 km à Prigonrieux,**
- ✓ **2,4 km à La Force,**
- ✓ **7,7 km à Saint-Pierre d'Eyraud,**
- ✓ **4 km au Fleix.**



Poursuite du projet vers l'ouest



7. Le projet sur l'Ouest de la CAB



Poursuite du projet vers l'ouest

Autorisations réglementaires :

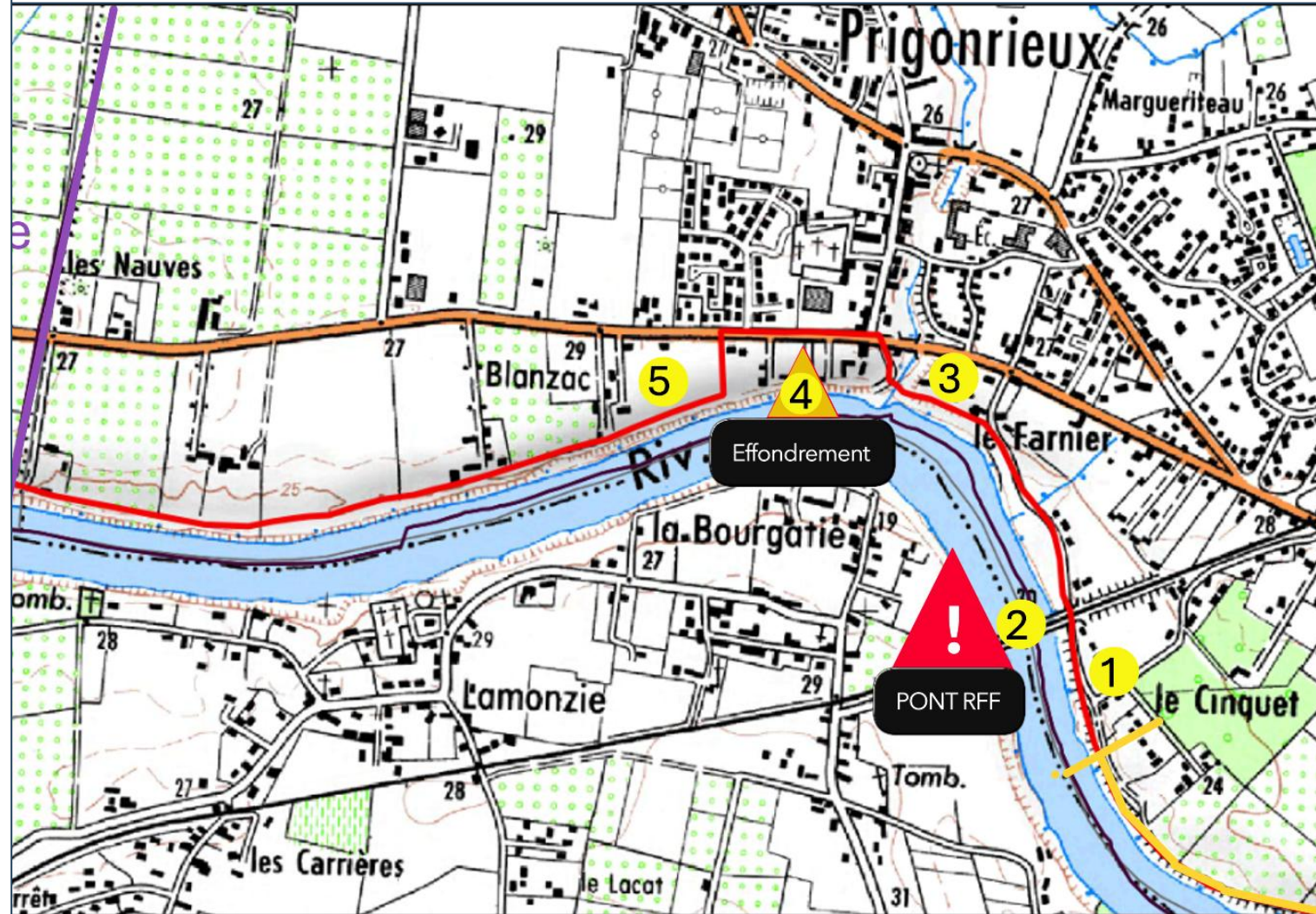
- ✓ Arrêté préfectoral du 2 avril 2024 portant décision d'examen au cas par cas n°2023-14342 en application de l'article R-122-3-1 du code de l'environnement,
- ✓ Dossier loi sur l'eau (dont Natura 2000) n° 0100047807 déclaré complet le 28 mai 2024 – Autorisation de démarrage le 24 juillet 2024,
- ✓ Arrêtés préfectoraux n°24-2024-01-08-00004 du 8 janvier 2024 et n°24-2025-07-16-00006 du 16 juillet 2025 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés et d'occupation temporaire pour la réalisation d'études et de levés topographiques V91.



Projet à Prigonrieux

Linéaire à Prigonrieux : 2 km

- ➊ À partir de l'allée du Cinquet : utilisation de la route existante en zone 20.
- ➋ Maintien du tracé en rive droite car **Facteur Bloquant** : coût trop important d'un encorbellement sur le pont ferroviaire donc passage impossible par Lamonzie-Saint-Martin.
- ➌ Aménagement du chemin rural au « Farnier » et remplacement de la passerelle sur Gouyne.
- ➍ **Contrainte technique ++** : Effondrement de talus emportant le chemin rural => Évitement par aménagement spécifique en milieu urbain en site propre.
- ➎ Reprise du chemin rural en bord de rivière en direction de La Force.



Linéaire à La Force : 2,4 km

Passage en bord de rivière, pas de chemin rural => Acquisitions.

❶ Nécessité d'un ouvrage spécifique pour préservation de la zone humide.

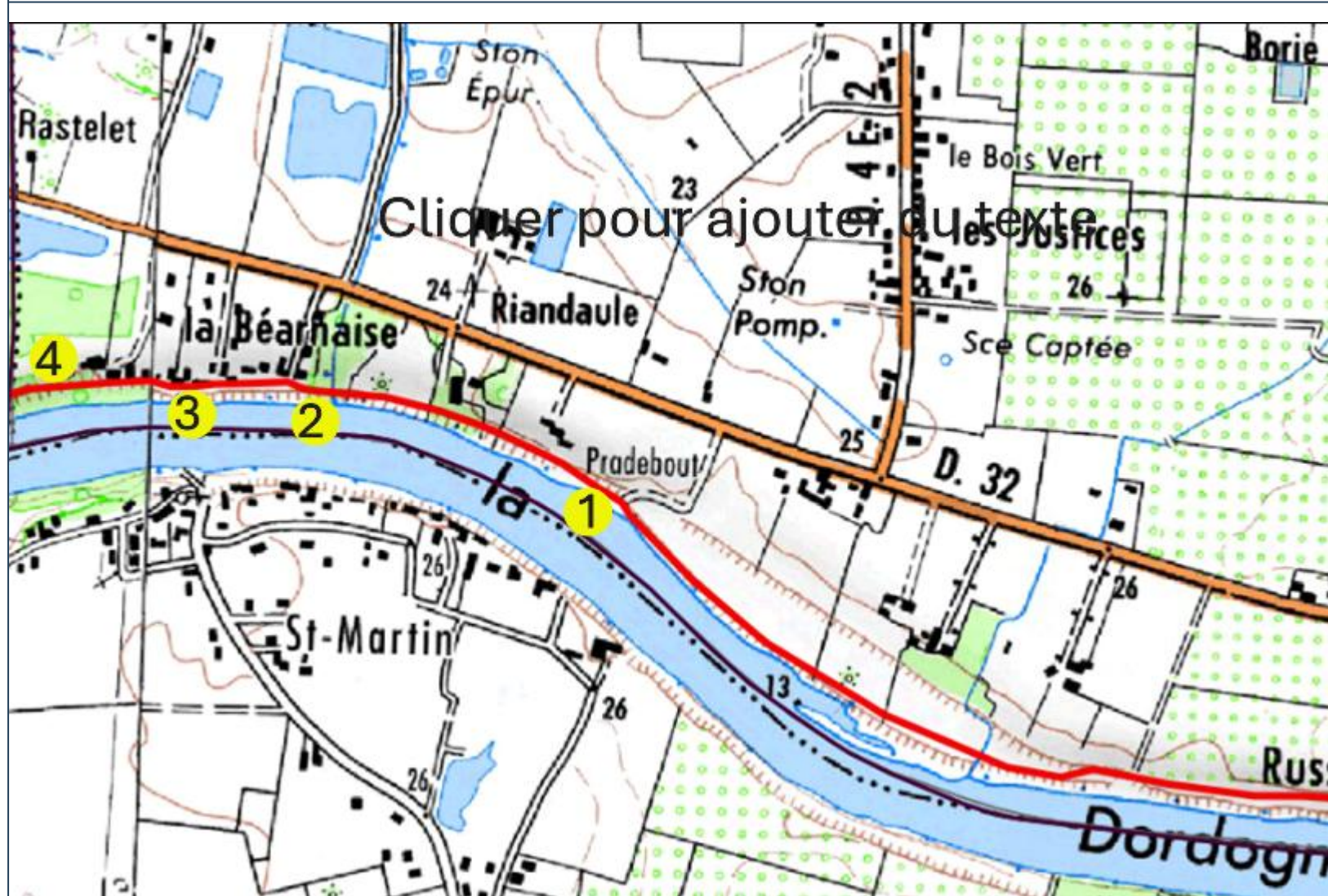
❷ & ❸ Contraintes techniques à « La Béarnaise » :

✓ Effondrement de talus à l'Est emportant le nez de talus => Ouvrage d'art passage Gane + connexion V91 à la route.

✓ Ouvrage parallèle à la berge car emprise foncière disponible trop mince (bâtiment en bord de talus).

❹ Reprise du tracé en nez de talus, pour suivre la rivière jusqu'à Saint-Pierre d'Eyraud.

Projet à La Force



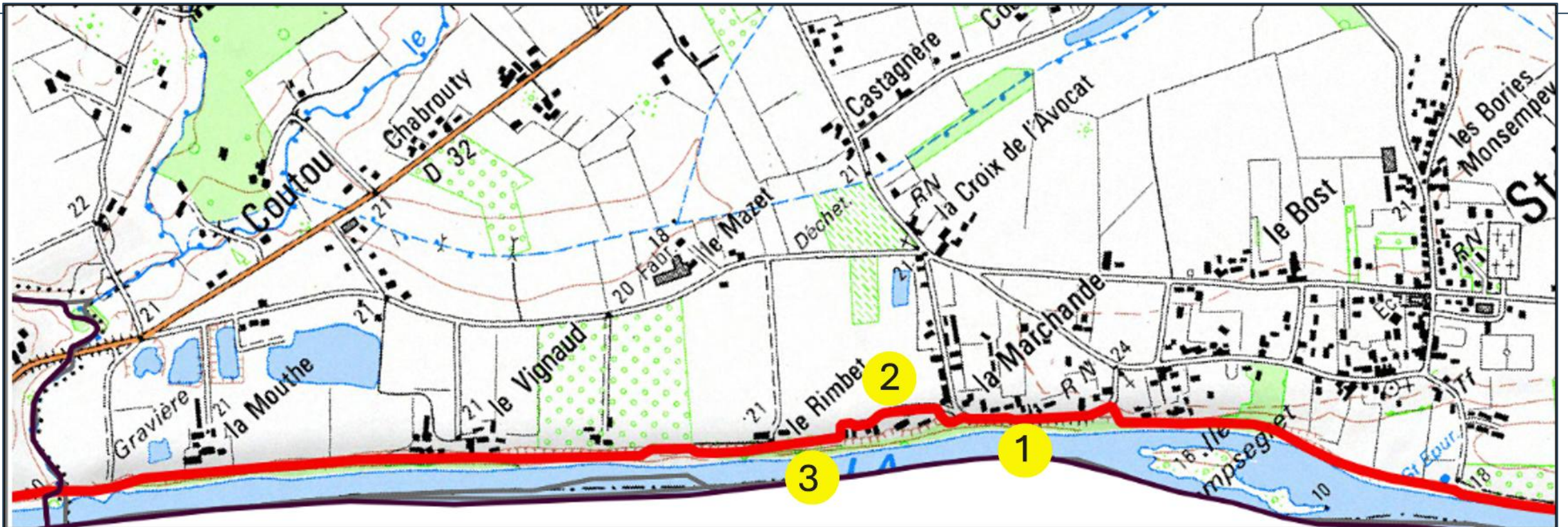
Projet à Saint-Pierre d'Eyraud Ouest

Linéaire total : 7,7 km

Passage en bord de rivière, pas de chemin rural => Acquisitions.

① & ② contrainte technique au Rimbet : pas d'emprise disponible => utilisation de la voirie existante : route du Rimbet et impasse du Rimbet.

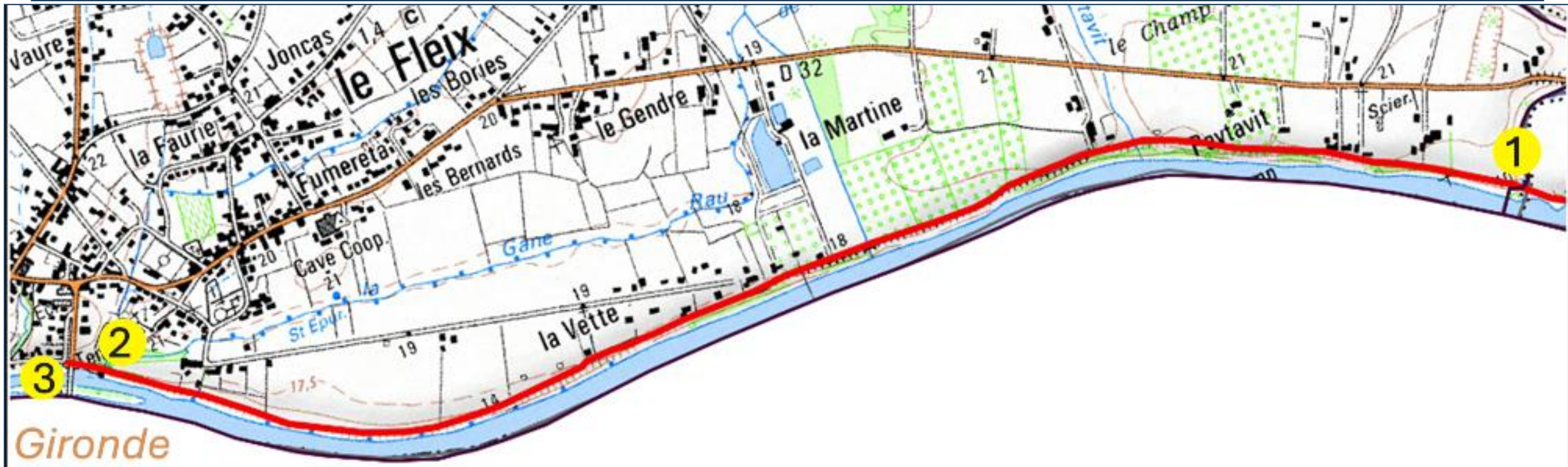
③ Reprise du tracé en haut de talus, pour suivre la rivière jusqu'à Saint-Pierre d'Eyraud.



Projet au Fleix – linéaire 4 km

Passage en bord de rivière, pas de chemin rural => Acquisitions.

- 1 Pose de nouveaux ouvrages d'art par exemple à « Coutou ».
- 2 Remplacement de la passerelle du moulin.
- 3 Réparation du pont Le Fleix/Saint-Avit-Saint-Nazaire par le département de la Dordogne permettant à la V91 de rejoindre Sainte-Foy la Grande.



8. L'après-travaux : la vie de la V91



Après les travaux : la vie de la V91

L'**entretien** (nettoyage chaussée, tonte des abords, coupes d'arbres dangereux, maintien en état et éventuelles restaurations si aléa climatique ou géologique) est réalisé par les services de la CAB. Les ouvrages sont intégrés au patrimoine de la CAB.

La **sécurité** est assurée par la police du maire ; il y a aussi la possibilité de faire intervenir la gendarmerie ou la police municipale selon les secteurs.



Après les travaux : la vie de la V91

- ✓ un outil touristique => développement d'activités possibles par les riverains grâce au **label Accueil Vélo**,
- ✓ un **usage loisir/sport**,
- ✓ un **usage pratique** : réduction de l'utilisation des véhicules pour achats ou déplacements domicile/travail,
- ✓ des déplacements à vélo en toute **sécurité**.



La Véloroute Voie Verte de la Vallée de la Dordogne *la V91 à l'ouest de la CAB*

11 mai 2026 – 19 juin 2026

Concertation sur le projet de V91



Cofinancé par l'Union européenne

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



UNION EUROPEENNE

Fonds Européen de
développement Régional



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFETE
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



Annexes

- ✓ Annexe 1 : Délibération CAB n°2026-074 du 27/04/2026 & son annexe.
- ✓ Annexe 2 : Avis de parution de l'annonce de Concertation dans le journal Sud-Ouest.



Annexe 1 : Délibération CAB n°2026-074 du 27/04/2026 & son annexe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RAPPORTEUR : J.-C. BONNAMY

Délibération n° 2026-074

L'an Deux Mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 67 puis 68 en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 28 mars 2026.

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DELMARÈS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Jean-Jacques CHAPPELLET, Olivier DUPUY, Pascal LIABASTE, Thierry AUROY-PEYTOU, Serge PRADIER, Hélène LEHMANN, Alain CASTANG, Thierry LARELLE, Christophe GAUTHIER, Jean-François JEANTE, Julien CHOUET, Cyril GOUBIE, Lionel LACOMBE, Catherine TAVEAU, Pascal DELTEIL, Pascal PRÉVOT, Sylvie RIVIÈRE, Cédric LOUGRAT, Emmanuel GUICHARD, Georges BASSI, Jean-Claude BONNAMY, Roseline HELLE, Sarah HÉRÉDIA (remplace Jean-François MAGNOL), Véronique MONBOUCHÉ (remplace Anthony CASTAING), Christine FRANÇOIS, Patrick VERGNOL, Hélène CORMIER, Daniel GRUNTZ, Sylvie LECOCCO, Gaëlle EYRAGNE, Michel TERREAUX, Jean-Pierre FAURE, Jean-Roland GUY, Jean-Pierre FRAY, Jean-Luc MARCILLAC, Bernard MÉTIFET, Roger AUBRY, Geneviève TRESSOS, Christian SAUVANET, Christian SAUBADU, François DUHANT, Christophe ROUSSEAU, Laurent PESLERBE, Jean-Michel DREUIL, Annabel LAVOIR, François BOURNAZEL, William DESPUJOLS, Laurence ROUAN, Thierry ROUX, Philippe BIARD, Fabienne MARCOT, Philippe MALLARD(1), Arnaud DELAIR, Nadia CHAFIK, Farid EL KADI, Raphaëlle LAFAYE, Julie TÉJÉRIZO, Sandra HEBLE, Sandrine HALTER, Jonathan PRIOLEAUD, Julien VANDERSTRAETEN, Joaquina WEINBERG, Séverine PONS, Agathe SAUMET-ROCHE, Gaëlle SCHNEIDER, Christian GÉRARD.

ÉTAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Philippe GRÉGOIRE a donné pouvoir à Patrick VERGNOL
Jacqueline SIMONNET a donné pouvoir à Christine FRANÇOIS
Vanessa GOGUILLON a donné pouvoir à Christian GÉRARD

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Valérie ROMANELLO

(1) arrivé au vote du dossier n° 3, « désignation des représentants de la CAB dans divers organismes extérieurs »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude BONNAMY

MISE EN ŒUVRE ET LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CONCERTATION RELATIVE AU PROJET DE LA VÉLOROUTE VOIE VERTE V91 SUR LA PARTIE OUEST DU TERRITOIRE DE LA CAB

Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Schéma National des Véloroutes actualisé en mars 2023,
Vu le Schéma Régional des Véloroutes 2020-2030,
Vu le Plan Départemental Vélo du département de la Dordogne 2022-2027,
Vu l'arrêté préfectoral n°24-2024-09-30-00003 du 30 septembre 2024 portant modification des statuts de la CAB,

Considérant que le projet de véloroute de la vallée de la Dordogne, V91, pour rejoindre l'estuaire de la Gironde, doit poursuivre son tracé vers l'Ouest,

Considérant que ce projet a déjà fait l'objet d'une information large et substantielle,

Considérant, toutefois, l'intérêt qu'il y a à créer les conditions les plus favorables à l'amélioration de la participation du public et à recueillir son avis dans le cadre d'un projet structurant tel que celui de la V91 en associant : habitants, associations, acteurs économiques et institutionnels à la définition du tracé,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'engager une nouvelle phase de concertation à compter du 11 mai 2026 et jusqu'au 19 juin 2026 inclus ;
- de publier un avis d'information dans le journal Sud-Ouest dans la semaine suivant cette délibération ;
- d'organiser deux réunions publiques dans le cadre de cette nouvelle phase de concertation (semaine 21, le 21 Mai, au Fleix et semaine 24, le 11 juin, à Prignonrieux) ;
- de laisser à disposition du public un dossier de présentation et un registre papier dans les mairies des 6 communes de la CAB concernées par la poursuite du projet à l'Ouest de Bergerac (Prignonrieux, Lamonzie St Martin, La Force, Gardonne, Saint-Pierre d'Eyraud et le Fleix) et au siège de la CAB ;
- de dresser un bilan de cette nouvelle phase de concertation pour le soumettre à la validation du Conseil Communautaire du 6 juillet 2026.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- lancer la nouvelle concertation selon les modalités et le calendrier énoncés ci-dessus,
- autoriser le Président à signer les actes correspondants.

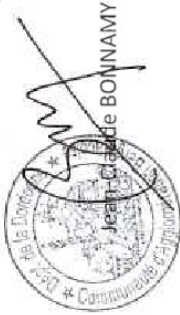
DÉCISION :

Adopté par 71 voix pour.

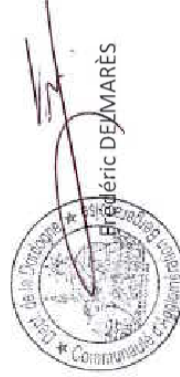
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Bergerac ce lundi 27 avril 2026.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.

Le Secrétaire de séance,



Le Président du Conseil Communautaire



CALENDRIER NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION V91 OUEST DU TERRITOIRE

Étape	Date	Description
Délibération	27 avril 2026	Délibération sur la mise en œuvre et lancement d'une nouvelle phase de concertation relative au projet de la véloroute voie verte V91 sur la partie Ouest du territoire de la CAB : approbation du principe et du calendrier
Information du public	30 avril 2026	<p>Annnonce dans PQR : Sud-Ouest (1 fois par semaine toute la durée de la concertation) + affichage en mairie + communication CAB</p> <p>Un registre et un dossier de présentation du projet de V91 seront à disposition du public en mairie (Prignonrieux, Lamonzie-Saint-Martin, La Force, Saint-Pierre d'Eyraud, Gardonne et Le Fleix) ainsi qu'à la CAB aux jours et horaires habituels d'ouverture</p>
Lancement de la nouvelle phase de concertation	11 mai 2026	Ouverture de la nouvelle phase de concertation
1^{ère} réunion publique	21 mai 2026	21/05/2026 à 18h au Fleix Salle René Chauvin Présentation du projet et échanges avec le public
2^{nde} réunion publique	11 juin 2026	11/06/2026 à 18h à Prignonrieux au centre socio-culturel Présentation du projet et échanges avec le public
Fin de la nouvelle phase de concertation	19 juin 2026	Clôture du registre et synthèse
Validation du bilan	6 juillet 2026	Adoption du bilan en conseil communautaire et poursuite du projet

Annexe 2 : Avis de parution de l'annonce de Concertation dans le journal Sud-Ouest



SudOuest-Legales.com

Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com

Contact service
ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce
Réf. : L2601959
est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Dordogne

Département : 24

Date de parution : 5 mai 2026

Fait à Bordeaux, le 28 avril 2026
L'éditeur du Groupe SUD OUEST



LA VÉLOROUTE V91 : LA CAB OUVRE DE NOUVEAU LE DEBAT

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ouvre une nouvelle phase de concertation sur le projet de la véloroute V91 (partie Ouest) du 11 mai au 19 juin 2026. Deux réunions publiques sont prévues :

- Le 21 mai à 18 h, salle René Clauvin au Félix ;

- Le 11 juin à 18 h, au centre socio-culturel de Prigonrieux.

Des registres y seront disponibles pour recueillir vos contributions. Le dossier de présentation est également consultable dans les mairies des six communes concernées (Prigonrieux, Lamonzie-Saint-Martin, La Force, Saint-Pierre-d'Eyrraud, Le Fleix et Gardonne) ainsi qu'au siège de la CAB, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Habitants, associations et acteurs économiques sont invités à participer.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

Page 1/1



S.A.P.E.S.O. 23, Quai de Queyries - CS 20001 - 33094 BORDEAUX Cedex
Services Annonces Officielles et Légales
Tel : 05 35 31 31 31 e-mail : contact-legales@sudouest.com
Capital 268 400 € / R.C.S Bordeaux 456 204 940
SIRET 456 204 940 00542 / Code NAF 5813 Z / Code TVA : FR 254.56.204.940

SudOuest-Legales.com

Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com

Contact service
ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce
Réf. : L2601959
est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Dordogne

Département : 24

Date de parution : 12 mai 2026

Fait à Bordeaux, le 28 avril 2026

L'éditeur du Groupe SUD OUEST



LA VÉLOROUTE V91 : LA CAB OUVRE DE NOUVEAU LE DEBAT

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ouvre une nouvelle phase de concertation sur le projet de la véloroute V91 (partie Ouest) du 11 mai au 19 juin 2026. Deux réunions publiques sont prévues :

- Le 21 mai à 18 h, salle René Chauvin au Félix ;
- Le 11 juin à 18 h, au centre socio-culturel de Prigonrieux.

Des registres y seront disponibles pour recueillir vos contributions. Le dossier de présentation est également consultable dans les mairies des six communes concernées (Prigonrieux, Lamonzie-Saint-Martin, La Force, Saint-Pierre-d'Eyraud, Le Fleix et Gardonne) ainsi qu'au siège de la CAB, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Habitants, associations et acteurs économiques sont invités à participer.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

Page 1/1



S.A.P.E.S.O. 23, Quai de Queyries - CS 20001 - 33094 BORDEAUX Cedex
Services Annonces Officielles et Légales
Tel : 05 35 31 31 31 e-mail : contact-legales@sudouest.com
Capital 268 400 € / R.C.S Bordeaux 456.204.940
SIRET 456 204 940 00542 / Code NAF 5813 Z / Code TVA : FR 254.56.204.940

SudOuest-Legales.com

Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com

Contact service
ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce
Réf. : L2601959
est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Dordogne

Département : 24

Date de parution : 19 mai 2026

Fait à Bordeaux, le 28 avril 2026

L'éditeur du Groupe SUD OUEST



LA VÉLOROUTE V91 : LA CAB OUVRE DE NOUVEAU LE DEBAT

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ouvre une nouvelle phase de concertation sur le projet de la véloroute V91 (partie Ouest) du 11 mai au 19 juin 2026. Deux réunions publiques sont prévues :

- Le 21 mai à 18 h, salle René Chauvin au Félix ;
- Le 11 juin à 18 h, au centre socio-culturel de Prigonrieux.

Des registres y seront disponibles pour recueillir vos contributions. Le dossier de présentation est également consultable dans les mairies des six communes concernées (Prigonrieux, Lamonzie-Saint-Martin, La Force, Saint-Pierre-d'Eyraud, Le Fleix et Gardonne) ainsi qu'au siège de la CAB, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Habitants, associations et acteurs économiques sont invités à participer.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

Page 1/1



S.A.P.E.S.O. 23, Quai de Queyries - CS 20001 - 33094 BORDEAUX Cedex
Services Annonces Officielles et Légales
Tel : 05 35 31 31 31 e-mail : contact-legales@sudouest.com
Capital 268 400 € / R.C.S Bordeaux 456.204.940
SIRET 456 204 940 00542 / Code NAF 5813 Z / Code TVA : FR 254.56.204.940

SudOuest-Legales.com

Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com

Contact service
ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce
Réf. : L2601959
est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Dordogne

Département : 24

Date de parution : 26 mai 2026

Fait à Bordeaux, le 28 avril 2026

L'éditeur du Groupe SUD OUEST



LA VÉLOROUTE V91 : LA CAB OUVRE DE NOUVEAU LE DEBAT

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ouvre une nouvelle phase de concertation sur le projet de la véloroute V91 (partie Ouest) du 11 mai au 19 juin 2026. Deux réunions publiques sont prévues :

- Le 21 mai à 18 h, salle René Chauvin au Félix ;
- Le 11 juin à 18 h, au centre socio-culturel de Prigonrieux.

Des registres y seront disponibles pour recueillir vos contributions. Le dossier de présentation est également consultable dans les mairies des six communes concernées (Prigonrieux, Lamonzie-Saint-Martin, La Force, Saint-Pierre-d'Eyraud, Le Fleix et Gardonne) ainsi qu'au siège de la CAB, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Habitants, associations et acteurs économiques sont invités à participer.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

Page 1/1



S.A.P.E.S.O. 23, Quai de Queyries - CS 20001 - 33094 BORDEAUX Cedex
Services Annonces Officielles et Légales
Tel : 05 35 31 31 31 e-mail : contact-legales@sudouest.com
Capital 268 400 € / R.C.S Bordeaux 456.204.940
SIRET 456 204 940 00542 / Code NAF 5813 Z / Code TVA : FR 254.56.204.940

SudOuest-Legales.com

Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com

Contact service
ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce
Réf. : L2601959
est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Dordogne

Département : 24

Date de parution : 2 juin 2026

Fait à Bordeaux, le 28 avril 2026
L'éditeur du Groupe SUD OUEST



LA VÉLOROUTE V91 : LA CAB OUVRE DE NOUVEAU LE DEBAT

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ouvre une nouvelle phase de concertation sur le projet de la véloroute V91 (partie Ouest) du 11 mai au 19 juin 2026. Deux réunions publiques sont prévues :

- Le 21 mai à 18 h, salle René Clauvin au Félix ;

- Le 11 juin à 18 h, au centre socio-culturel de Prigonrieux.

Des registres y seront disponibles pour recueillir vos contributions. Le dossier de présentation est également consultable dans les mairies des six communes concernées (Prigonrieux, Lamonzie-Saint-Martin, La Force, Saint-Pierre-d'Eyrad, Le Fleix et Gardonne) ainsi qu'au siège de la CAB, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Habitants, associations et acteurs économiques sont invités à participer.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

Page 1/1



S.A.P.E.S.O. 23, Quai de Queyries - CS 20001 - 33094 BORDEAUX Cedex
Services Annonces Officielles et Légales
Tel : 05 35 31 31 31 e-mail : contact-legales@sudouest.com
Capital 268 400 € / R.C.S Bordeaux 456 204 940
SIRET 456 204 940 00542 / Code NAF 5813 Z / Code TVA : FR 254.56.204.940

SudOuest-Legales.com

Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com

Contact service
ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :
05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce
Réf. : L2601959
est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Dordogne

Département : 24

Date de parution : 9 juin 2026

Fait à Bordeaux, le 28 avril 2026
L'éditeur du Groupe SUD OUEST



LA VÉLOROUTE V91 : LA CAB OUVRE DE NOUVEAU LE DEBAT

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ouvre une nouvelle phase de concertation sur le projet de la véloroute V91 (partie Ouest) du 11 mai au 19 juin 2026. Deux réunions publiques sont prévues :

- Le 21 mai à 18 h, salle René Chauvin au Félix ;

- Le 11 juin à 18 h, au centre socio-culturel de Prigonrieux.

Des registres y seront disponibles pour recueillir vos contributions. Le dossier de présentation est également consultable dans les mairies des six communes concernées (Prigonrieux, Lamonzie-Saint-Martin, La Force, Saint-Pierre-d'Eyraud, Le Fleix et Gardonne) ainsi qu'au siège de la CAB, aux jours et horaires habituels d'ouverture. Habitants, associations et acteurs économiques sont invités à participer.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

Page 1/1



S.A.P.E.S.O. 23, Quai de Queyries - CS 20001 - 33094 BORDEAUX Cedex
Services Annonces Officielles et Légales
Tel : 05 35 31 31 31 e-mail : contact-legales@sudouest.com
Capital 268 400 € / R.C.S Bordeaux 456 204 940
SIRET 456 204 940 00542 / Code NAF 5813 Z / Code TVA : FR 254.56.204.940